

**LA VILLE DE NIVELLES ENGAGE  
UN COORDINATEUR (M/F) ET TROIS COORDINATEURS-ADJOINTS (M/F)  
POUR LA PLAINE COMMUNALE DE VACANCES 2019**

**Missions**

Dans le respect des directives reçues par l'Echevine de la Jeunesse, des procédures et des règlements en vigueur, le coordinateur-chef de plaine et les coordinateurs-adjoints assurent l'organisation, la supervision et le bon déroulement des activités de la plaine communale de vacances.

Le coordinateur-chef de plaine est le responsable pédagogique de la plaine de vacances. Il établit avec les coordinateurs-adjoints et l'autorité communale, le projet pédagogique de la plaine. Le staff des coordinateurs veille à la mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe d'animation, est responsable de la gestion quotidienne de l'équipe d'animation et gère les rapports avec l'autorité communale, les parents, l'administration, etc.

**Tâches**

- Veiller à la surveillance et la sécurité des enfants sur le site de la plaine et lors des sorties ;
- Organiser des activités ludiques ou sportives ;
- Veiller au bon déroulement logistique sur le site de la plaine (matériel, repas, goûters, achats divers) ;
- Encadrer les animateurs, veiller au respect de leurs horaires de prestations, au respect du planning des activités; à la collaboration entre ceux-ci pour la bonne organisation de la plaine.

**Profil recherché.**

Être en possession du brevet de coordinateur homologué par la Fédération Wallonie Bruxelles délivré après le suivi de la formation théorique et pratique dispensée par tout organisme de formation habilité par la FWB.

**Compétences requises ou qualification.**

Sens des responsabilités – Compétences organisationnelles – Gestion de budget - Créativité - Aisance de communication - Faculté d'adaptation - Patience - Empathie – Tolérance - Ouverture d'esprit.

**Épreuves de sélection.**

Épreuve orale sous forme d'un entretien à bâtons rompus permettant d'apprécier la motivation, la maturité, la culture générale, les aptitudes à la fonction du candidat.

**Période d'engagement**

La plaine de vacances a lieu durant tout le mois de juillet et les deux premières semaines du mois d'août (du 01/07/2019 au 09/08/2019). Cependant le coordinateur-chef de plaine et les coordinateurs-adjoints se réunissent à plusieurs reprises en mars/avril et juin pour l'élaboration du projet pédagogique et afin de définir avec l'autorité communale les activités, thèmes et grandes lignes organisationnelles de la plaine.

**Rémunération et avantages.**

Rémunération de 80€/jour pour le coordinateur-chef de plaine.

Rémunération de 70€/jour pour les coordinateurs-adjoints.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du personnel de 8h30 à 12h00 (Madame Isabelle DELATTE : 067/88.22.56 - Mme Sarah GIOT : 067/88.22.58) ou de l'Echevinat de la jeunesse (Secrétariat de Madame Isabelle BOURLEZ – Madame Muriel PARYS : 067/88.22.08) ou via le coordinateur ATL (Monsieur Joachim VANHERP : 067/88.22.88).

Les candidatures doivent être introduites à l'aide du **formulaire d'inscription** disponible sur le site [www.nivelles.be](http://www.nivelles.be), à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou au bureau de l'Echevine en charge de la jeunesse à l'Hôtel de Ville.

N'oubliez pas d'y joindre toutes les annexes requises.

Ces candidatures doivent parvenir au Collège communal, Place Albert 1er, 2 à 1400 Nivelles, pour le **31/03/2019 au plus tard**.

Nivelles, le 5 mars 2019

Par ordonnance,

La Directrice générale,



Valérie COURTAÏN

Le Bourgmestre,



Pierre HUART

---

La Ville de Nivelles recueille vos données afin de traiter votre candidature au poste de coordinateur ou coordinateur adjoint pour la plaine de vacances 2019. Les données requises, conservées pendant 5 ans, sont nécessaires pour en assurer le suivi.

Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles, et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant à : Ville de Nivelles, Jean-Marc Lecrignier, Délégué à la protection des données, 2 place Albert 1er à 1400 Nivelles ou à [dpo@nivelles.be](mailto:dpo@nivelles.be), en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.